



Conseil économique et social

Distr. Générale
31 mai 2017
Français
Original : arabe

Forum politique de haut niveau pour le développement durable
Réunion organisée sous les auspices du Conseil économique et social
10-19 juillet 2017

Contribution du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet ci-après la contribution du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.



Rapport du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable

[Original : arabe]

Introduction

1. En partenariat avec la Ligue des États arabes et les organismes des Nations Unies actifs dans la région arabe ainsi qu'avec le Ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement marocain chargé des affaires générales et de la gouvernance, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a organisé à Rabat, du 3 au 5 mai 2017, une réunion du Forum arabe pour le développement durable sur le thème suivant : « Application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans une région arabe en mutation ». Le thème choisi correspond à celui de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se déroulera à New York du 10 au 19 juillet 2017 : « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation ». C'est au Forum politique que seront présentés les textes issus du Forum arabe pour le développement durable et des autres forums régionaux. Le Royaume du Maroc assure cette année la présidence du Forum arabe, dont les travaux ont été ouverts par le Chef du Gouvernement marocain, Saad-Eddine El Othmani.

2. Le Forum arabe est une tribune régionale de haut niveau visant à examiner et suivre l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (« Programme 2030 ») dans la région arabe. Après le succès des trois précédentes sessions du Forum (tenues à Amman en 2014 et 2016 et à Manama en 2015), il a été énoncé dans la Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adoptée à la vingt-neuvième session ministérielle de la CESAO (tenue à Doha du 13 au 15 décembre 2016) que le Forum arabe était l'occasion pour les Gouvernements des États arabes et les acteurs du développement durable de se retrouver chaque année afin d'examiner les expériences des uns et des autres et d'envisager des moyens d'appliquer le Programme 2030 aux niveaux national et régional¹. Les documents issus du Forum arabe sont portés à la connaissance du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se réunit chaque année en juillet à New York.

3. Cette année, la tenue du Forum arabe a coïncidé avec le début de la deuxième année de mise en œuvre du Programme 2030 au cours de laquelle les États arabes sont de plus en plus nombreux à adapter leurs plans et stratégies, à mettre en place les structures institutionnelles nécessaires pour en appuyer la mise en œuvre à l'échelle nationale et à élaborer des mécanismes de suivi et d'examen aux niveaux national et régional.

4. **L'importance du Forum arabe tient à son caractère participatif : il réunit** des représentants de haut niveau des ministères et des organismes chargés de planifier et de suivre l'application du Programme 2030, des assemblées des pays arabes et d'un ensemble très divers d'organisations régionales et internationales, de

¹ Le mandat du Forum découle d'un ensemble de résolutions de la CESAO, y compris la résolution 327 (XXIX) relative au fonctionnement du Forum arabe pour le développement durable, adoptée à la vingt-neuvième session; la décision 314 (XXVIII) concernant le Forum arabe pour le développement durable, adoptée à la vingt-huitième session, tenue à Tunis du 15 au 18 septembre 2014; et la résolution 322 relative à l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 par les États membres, adoptée à la deuxième réunion du Comité exécutif de la CESAO, tenue à Amman du 14 au 16 décembre 2015.

réseaux et d'associations de la société civile, du secteur privé et de groupes de réflexion.

5. En 2017, le Forum a tenu des séances plénières, axées sur son thème principal, à savoir « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans une région arabe en mutation » ainsi que sur les expériences nationales relatives à l'application du Programme 2030 et les moyens de le mettre en œuvre au niveau régional. Il a également tenu des séances thématiques portant sur des questions prioritaires dans la région arabe telles que l'égalité des sexes, l'environnement, la population, la sécurité alimentaire, la santé et la pauvreté et leur intégration dans la planification du développement.

6. Des messages clefs, formulés à l'issue des débats, reflètent le point de vue de la région arabe et seront communiqués à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, prévue à New York, et présentés à la troisième réunion du Comité exécutif de la CESAO ainsi que dans le cadre d'autres réunions pertinentes qui pourraient être organisées par la suite, y compris dans le cadre de la Semaine arabe du développement durable.

I. Messages clefs communiqués au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

a) Messages de portée générale

- Réaffirmer les messages clefs formulés à la réunion du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable, tenue en 2016, qui ont été communiqués au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, et confirmation de l'attachement à la Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux orientations données dans le cadre de réunions régionales globales ou sectorielles s'y rapportant et correspondant aux principes qui y ont été définis;
- Souligner que la paix et la sécurité, la mise d'un terme à l'occupation par Israël de territoires palestiniens et arabes et l'exercice par le peuple palestinien de ses droits légitimes, y compris le droit à l'autodétermination, sont des conditions essentielles pour assurer le développement, éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans la région arabe;
- Réaffirmer que l'élimination de la pauvreté et l'instauration de la justice et de la bonne gouvernance sont des priorités à part entière et des conditions préalables à la viabilité et à la stabilité à long terme;
- Souligner l'importance de la dimension régionale pour faire avancer le Programme 2030 dans les pays arabes, de même que celle du rôle joué par le Forum arabe pour le développement durable dans l'intensification de l'action menée aux niveaux régional et national; faire connaître les réalisations et les préoccupations de la région au niveau international et infléchir la direction donnée au programme mondial;
- Réaffirmer qu'il importe de trouver des solutions concrètes pour régler les problèmes considérés comme ayant un caractère régional aux précédentes sessions du Forum arabe grâce à l'adoption d'un programme de travail clair, qui tienne compte des capacités des États et des ressources disponibles, notamment la question de l'autonomisation des femmes et la garantie de leur participation active au développement et à la prise de décisions à tous les niveaux;

- Souligner qu'il importe d'appliquer le principe de la participation sur tous les plans de l'ensemble des acteurs et des parties concernées, dans les secteurs public ou privé, à la mise en œuvre et au suivi du Programme 2030, et adopter des mécanismes à cet effet.

b) Expériences nationales et examens nationaux volontaires

Application du Programme 2030 au niveau national

- Le Programme 2030 n'est pas un fardeau supplémentaire porté par les États mais un cadre leur permettant de compléter et de coordonner leurs efforts pour s'attaquer aux priorités nationales au service d'objectifs communs;
- Les États doivent piloter l'adaptation du Programme 2030 et se l'approprier, en fonction de leurs spécificités et priorités nationales, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement;
- Le Forum arabe pour le développement durable offre chaque année une précieuse occasion de débattre des expériences des États arabes au niveau des cadres réglementaires et politiques, des mécanismes techniques et des mesures constitutionnelles et législatives prises pour institutionnaliser le droit au développement et proposer des politiques appropriées conformes à la législation de chaque pays;
- Il importe de mettre en place des cadres institutionnels et des mesures législatives sur le modèle de ceux adoptés par certains États arabes afin d'inscrire dans la Constitution les droits relatifs au développement durable ou d'approuver un pacte national pour le développement durable.

Examens nationaux volontaires

- Les examens nationaux volontaires aident à renforcer l'appropriation par les pays des objectifs de développement durable, à en faire mieux connaître les principes et à définir les priorités et les objectifs nationaux;
- Il faut dans la préparation des examens nationaux s'appuyer sur une démarche participative afin d'en garantir la crédibilité et le caractère exhaustif, conformément aux principes énoncés dans le Programme 2030;
- Il faut adopter une démarche axée sur les droits au cours du processus d'examen et de suivi et consulter les rapports périodiques soumis par les États au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux organes conventionnels, en particulier le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, afin d'aligner les mécanismes d'examen et de suivi sur des modèles analogues.

c) Élimination de la pauvreté et promotion de la prospérité

- Adopter une interprétation large des politiques sociales et des stratégies de lutte contre la pauvreté dans le cadre de plans de développement d'ensemble;
- Tenir compte des liens entre la pauvreté et les inégalités et disparités existantes afin de s'attaquer à leurs causes profondes; adopter une conception multidimensionnelle de la pauvreté, en étudier les manifestations locales et élaborer des méthodes adéquates pour la mesurer;
- Modifier les structures économiques, politiques et sociales; y intégrer les dimensions environnementales; réformer la réglementation du marché du travail; combattre la corruption et réduire les divergences entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux;

- Consacrer l'attention voulue aux politiques de l'emploi et à la protection de la population active, respecter effectivement les accords internationaux et prendre conscience du rôle joué par les syndicats et le dialogue social pour ce qui est de la création d'emplois décents;
- Réformer les politiques financières et budgétaires pour assurer une redistribution des revenus et instaurer la justice sociale; mettre un terme aux politiques de caractère discriminatoire et adopter une démarche axée sur les droits de l'homme afin de remédier aux disparités et aux inégalités;
- Traiter simultanément les causes et les effets des problèmes; mettre un terme à l'occupation, aux guerres et aux conflits, causes principales de la pauvreté et de la vulnérabilité; adopter des politiques associant les secours, l'action humanitaire et le développement; et renforcer les capacités et l'adaptabilité;
- Intégrer tous les dimensions environnementales sans exception dans les stratégies de lutte contre l'occupation et les conflits, y compris les questions liées à la production, au travail, à la gestion des ressources naturelles et à leur protection, et fournir à tous des services visant à renforcer les capacités, notamment la résilience;
- Obtenir la participation de tous à la recherche de solutions durables, notamment les femmes, les personnes handicapées, les pauvres et les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés;
- Mettre en place des institutions efficaces, appliquant le principe de responsabilité ainsi que des systèmes de gouvernance justes et transparents, n'excluant personne, qui sont indispensables pour surmonter les crises, prévenir les guerres et assurer une paix durable;
- Élargir la sphère nationale pour consacrer le droit des États d'élaborer des politiques qui servent leurs intérêts et les aident à exercer leur souveraineté sur leurs ressources;
- Faire de la gestion intégrée la règle en matière de planification stratégique, dans le secteur du développement, et d'exécution de ces stratégies car il s'agit d'un pilier essentiel du travail des institutions publiques.

d) Questions prioritaires au niveau régional

Égalité des sexes et autonomisation de la femme

- Examiner les cadres constitutionnels et juridiques afin de garantir les droits de la femme et son autonomisation et mettre en place des mécanismes d'exécution concrets;
- Formuler des politiques intégrées et globales relatives à l'égalité des sexes dans le cadre de plans de développement durable menés aux niveaux national et régional;
- S'employer au niveau régional à réduire les écarts entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, notamment en ce qui concerne la participation des femmes à la vie économique et politique, et mettre fin aux violences et aux pratiques sexistes;
- Mettre en place un système efficace de surveillance et de suivi grâce à une liste d'indicateurs relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme qui tienne compte des problématiques nationales et des tendances régionales.

Environnement et viabilité

- Intégrer les questions relatives à l'environnement dans tous les domaines d'activité liés au développement et mettre en place des partenariats efficaces pour préserver la planète et les richesses naturelles, en accordant une importance particulière à la dégradation de l'environnement, des richesses naturelles et du patrimoine culturel à la suite des guerres et des conflits, l'environnement étant alors la victime silencieuse de ces circonstances;
- Intégrer les conceptions et principes relatifs au développement durable à tous les niveaux de l'enseignement afin de faciliter la formation d'une génération responsable qui se comporte de manière à assurer la viabilité de l'environnement;
- Mettre l'environnement au cœur du développement économique et social, du fait que la souveraineté sur la gestion, la protection et l'utilisation des ressources naturelles de manière rationnelle et durable est essentielle pour lutter contre la pauvreté, assurer la prospérité et contribuer à la paix et à la stabilité.

Population

- Intégrer les questions des migrations internationales dans les politiques de développement aux niveaux national et régional car elles sont le moteur du développement économique et social;
- S'occuper des migrations internes et élaborer des politiques urbaines permettant de s'attaquer aux effets de l'urbanisation croissante dans les pays arabes;
- Mettre à profit le dividende démographique que constitue la forte croissance démographique parmi les jeunes, en investissant dans leur santé, leur prospérité et leur éducation des jeunes, renforcer leurs compétences, assurer leur émancipation autonome par la création d'emplois et les encourager à faire preuve d'un esprit d'initiative et à devenir des parties prenantes, conformément à la Déclaration du Caire issue de la Conférence internationale sur la population et le développement de 2013 et au Programme 2030;
- Donner effet aux propositions qui ont été formulées à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) au sujet du Nouveau Programme pour les villes afin d'atteindre l'objectif de villes sûres, saines et durables pour tous utilisant les ressources de manière rationnelle et durable, gérées sur la base de systèmes de gouvernance participatifs.

Sécurité alimentaire

- Réduire la dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires en investissant dans la technologie nécessaire pour assurer une production alimentaire durable de manière à diminuer la pression sur les ressources naturelles;
- Accorder la priorité au développement de l'agriculture pour stimuler l'économie, renforcer la sécurité alimentaire et éliminer la pauvreté, en particulier par la création d'emplois dans des secteurs qui préserveront l'environnement et les ressources naturelles;
- Limiter le gaspillage alimentaire afin de réduire le déficit de sécurité alimentaire.

Santé

- Adopter une démarche intégrée axée sur le développement en établissant une étroite coopération entre le ministère de la santé, les autres ministères et toutes les parties prenantes, afin de régler les principaux problèmes et de répondre aux besoins de chacun en matière de santé;
- Mettre en œuvre des politiques pour tous en matière de santé qui tiennent compte des besoins des groupes de population marginalisés et vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes séropositives;
- Prendre en compte la question de l'égalité des sexes dans le cadre de l'objectif de développement durable n°3 relatif à la santé en vue de s'attaquer à des questions importantes sur le plan régional telles que le mariage d'enfants, l'excision et la violence sexiste.

Handicap

- Accorder une attention particulière aux droits des personnes handicapées par l'adoption d'une démarche globale afin d'intégrer les questions liées au handicap dans les plans et programmes de développement nationaux;
- Instaurer des politiques et des régimes de protection sociale pour lutter contre les inégalités et la discrimination et garantir aux personnes handicapées un accès aux ressources, à l'emploi et aux services publics, y compris grâce à la mise au point de technologies qui renforcent leur autonomie à tous les niveaux;
- Créer un groupe de travail régional chargé de contrôler les progrès s'agissant de l'intégration des questions liées au handicap dans les politiques et mécanismes relatifs à la réalisation des objectifs de développement durable ainsi qu'en matière d'examen et de suivi;
- Inviter les acteurs régionaux du développement durable, y compris la CESAO, à organiser un atelier régional sur l'examen de la question, afin que la société civile joue un rôle plus important dans le suivi des progrès réalisés, en particulier concernant l'accès des personnes handicapées aux lieux, aux services et aux renseignements, conformément au principe de l'égalité pour tous.

Famille

- Prêter attention à la question de la famille comme composante essentielle de la société arabe de façon à en préserver la cohésion et à combler le fossé du savoir.

Droits de l'homme

- Respecter le droit au développement et les normes internationales en matière de droits de l'homme comme élément indispensable pour parvenir au développement et à la réalisation des objectifs de développement durable, sans faire de laissés-pour-compte;
- Adopter une démarche fondée sur les droits au niveau de la politique sociale, lutter contre la pauvreté, faire régner la justice sociale et éliminer la discrimination à l'égard de tout groupe de population, quelle qu'en soit la motivation;

- Promouvoir une action régionale pour instaurer des régimes de protection sociale profitant à tous en s'appuyant sur le principe d'un seuil de protection; lutter contre les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, des filles, des personnes handicapées et des jeunes, notamment des adolescents, et d'autres groupes victimes de discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, la nationalité, la religion, les croyances ou toute autre considération; et respecter le droit au développement, le droit à l'autodétermination et la souveraineté sur les ressources.

e) Moyens de mise en œuvre au niveau régional

- Mobiliser des moyens de mise en œuvre au niveau régional, notamment les ressources financières, les capacités humaines, la technologie, le commerce, les données et systèmes statistiques et les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les universités et les instituts de recherche;
- Créer un mécanisme régional pour forger un consensus sur les moyens de financement au niveau régional et honorer les engagements et les obligations souscrits;
- Concrétiser les propositions de financement du développement au niveau régional par des mécanismes durables qui renforcent la notion de responsabilité partagée et concourent à réduire le déficit de fonds et la dépendance à l'égard de l'aide conditionnelle;
- Organiser un dialogue national sur l'application du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et renforcer la coopération et les partenariats internationaux en fonction des priorités nationales et régionales;
- Coopérer dans le domaine de l'informatique pour réduire les coûts et accroître l'efficacité; mettre les bases de données à la disposition des chercheurs et créer des structures et mécanismes régionaux afin de promouvoir la recherche scientifique au service des objectifs de développement durable, de l'autonomisation et du transfert de technologie;
- Coopérer dans le domaine commercial en tenant compte des spécificités des États et des secteurs productifs dans tous les pays concernés afin d'amoindrir la concurrence et de renforcer l'intégration;
- Mettre au point des systèmes statistiques et adopter la législation connexe, établir une liste d'indicateurs liés aux objectifs régionaux et établir une base de données pour en assurer le suivi;
- Élaborer des programmes pour faciliter le renforcement des capacités et combler le retard enregistré sur le plan de l'accumulation du savoir;
- Garantir le droit d'avoir accès à l'information afin de permettre à chacun de participer à l'élaboration des politiques et des programmes de développement tout en veillant à suivre une approche axée sur les droits dans la classification des données;
- Établir une coopération et des partenariats avec la société civile, y compris les syndicats, non pas de manière discrétionnaire ou formelle mais comme condition nécessaire à l'application du Programme 2030, de manière à garantir à chaque partie le droit de s'exprimer dans le cadre de ce processus, d'y participer et d'y exercer une influence et, à cet égard, lancer la Décennie arabe des organisations de la société civile;

- Encourager le rôle du secteur privé en tant que principal partenaire de développement, en insistant sur le respect de la responsabilité sociale et environnementale et des droits de l'homme.

f) Mesures prises sur le plan régional en vue de la tenue du Forum arabe pour le développement durable en 2018

Les engagements doivent se traduire par des mesures concrètes, dans le cadre d'activités régionales, menées avant la tenue de la prochaine session du Forum arabe, comme suit :

- Organiser une réunion d'experts rassemblant tous les partenaires compétents pour arrêter une liste succincte d'objectifs, de cibles et d'indicateurs comme cadre régional de l'application du Programme 2030 (fondée sur les questions régionales déjà approuvées et sur la Déclaration de Doha);
- Rechercher des mécanismes d'examen et de suivi au niveau régional, dans le cadre de l'établissement du rapport du groupe des États arabes sur le développement durable;
- Élargir les consultations et le dialogue entre les partenaires non gouvernementaux, en particulier les associations de la société civile et le secteur privé;
- Organiser une réunion régionale avec les parlementaires pour renforcer le rôle des assemblées nationales dans l'application, le contrôle et le suivi du Programme 2030;
- Produire davantage de connaissances et renforcer les capacités au moyen de l'élaboration d'outils de formation en arabe sur la façon d'adapter le Programme 2030 aux spécificités nationales et régionales;
- Constituer une équipe d'experts et de formateurs spécialisés dans le Programme 2030 et les objectifs qui y sont définis;
- Consolider les partenariats et organiser des activités communes entre l'ensemble des acteurs du développement dans la région, notamment l'ONU et la Ligue des États arabes;
- Établir un rapport sur les progrès accomplis dans l'application du Programme 2030 qui sera présenté au Forum arabe pour le développement durable à sa session de 2018.

II. Déroulement des séances et teneur des exposés

7. En plus des séances d'ouverture et de clôture du Forum, huit séances plénières ont été organisées à cette session, axées sur le thème principal intitulé : « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans une région arabe en mutation », ainsi que sur les expériences nationales relatives à l'application du Programme 2030 et les moyens de mise en œuvre au niveau régional. Par ailleurs, cinq séances thématiques ont été consacrées à des questions prioritaires dans la région arabe telles que l'égalité des sexes, l'environnement, la population, la sécurité alimentaire, la santé et la pauvreté, et à leur intégration dans la planification du développement. Les questions ci-après ont été évoquées dans le cadre des séances plénières :

- Séance 1 : Exposé liminaire sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe, deux ans après son adoption

- Séance 2 : Application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : perspective des États arabes
- Séance 3 : Examen nationaux volontaires
- Séance 4 : Pauvreté et prospérité : question de la répartition des richesses
- Séance 5 : Pauvreté et prospérité : croissance partagée et travail décent
- Séance 6 : Édifier des sociétés prospères grâce à la paix et la stabilité
- Séance 7 : Sur la voie de la prospérité par la mobilisation de moyens de mise en œuvre au niveau régional
- Séance 8 : Dialogue sur les messages clefs issus de la session du Forum arabe pour le développement durable de 2017 et étapes suivantes

a. Séance d'ouverture

8. À la séance d'ouverture, les personnes suivantes ont pris la parole par visioconférence : le Chef du Gouvernement du Royaume du Maroc, Saad-Eddine El Othmani; la Secrétaire exécutive adjointe de la CESAO, Khawla Mattar; la Directrice du Service du développement durable et de la coopération internationale de la Ligue des États arabes, Nada El-Agizy, qui a prononcé une allocution au nom du Secrétaire général de la Ligue; et la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed.

9. M. El Othmani a axé son propos sur le développement durable en tant que noble objectif garantissant le bien-vivre et permettant d'atténuer les souffrances humaines et de protéger les droits des générations futures. Il a estimé que le Forum arabe pour le développement durable était l'occasion d'engager une réflexion commune sur la base des spécificités de la région arabe, en tenant compte des conditions ardues auxquelles elle devait faire face. Il a également souligné qu'en raison des tensions observées dans les pays arabes, une action collective était indispensable pour sauver ce qui pouvait l'être et réaliser des progrès suffisants s'agissant des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui permettraient à la région arabe de jouer un rôle actif dans le monde. M. El Othmani a également appelé à la solidarité, à la coopération, à l'échange de données d'expérience et au partage des connaissances afin de tirer parti des expériences prometteuses. Il a également évoqué le modèle marocain, son pays considérant que l'être humain est la clef du développement et de l'innovation et un acteur essentiel pour assurer une croissance économique intégrée, équilibrée et durable. Il a enfin réaffirmé la volonté du Royaume de prendre part aux efforts régionaux visant à atteindre les objectifs de développement durable.

10. Amina Mohammed a rappelé que le Forum arabe offrait une précieuse occasion d'engager une réflexion collective sur les moyens de régler les problèmes du développement dans la région arabe dans le cadre du Programme 2030. Elle a souligné que les inégalités sociales, économiques et environnementales, le chômage des jeunes, la discrimination à l'égard des femmes ainsi que les conflits, l'extrémisme et la violence entamaient la capacité des pays d'aller de l'avant et anéantissaient les réalisations obtenues et les mesures prises pour assurer l'approvisionnement en eau, protéger la nature, s'attaquer aux effets des changements climatiques, développer les infrastructures et promouvoir le commerce régional et une croissance économique durable.

11. Nada El-Agizy a évoqué les difficultés entravant le développement dans la région arabe. Elle a souligné l'importance de la sécurité et de la stabilité pour la création d'un climat propice à l'élimination de la pauvreté sous tous ses aspects et dans toutes ses manifestations, la pauvreté étant le thème de la session du Forum

arabe de cette année. Elle a également appelé l'attention sur l'action menée par les organismes des Nations Unies et la Ligue des États arabes pour renforcer les capacités des États membres et consolider les institutions. Elle a insisté sur l'importance des consultations et du dialogue national pour intégrer le Programme 2030 dans les stratégies nationales et régionales. Elle a également souligné qu'il importait d'appliquer les recommandations formulées dans le cadre de la réunion préparatoire du Forum relatives à l'environnement et aux priorités régionales et de tenir compte de la question de l'environnement dans les mesures prises en vue du développement car il s'agissait d'un facteur essentiel pour assurer la stabilité économique et sociale. Elle a également indiqué qu'il importait d'échanger les données d'expérience et de tirer parti des expériences d'autres régions, notamment en matière de développement de l'économie verte, d'investissements verts et de modèles de production et de consommation durables.

12. Après avoir remercié le Royaume du Maroc et les partenaires du Forum arabe, Khawla Mattar a confirmé la volonté de la région d'appliquer le Programme 2030 afin de revitaliser la région arabe en vue d'un avenir meilleur, ce que les États arabes avaient déjà affirmé dans la Déclaration de Doha de 2016 et dans le cadre de la session de 2016 du Forum arabe pour le développement durable. M^{me} Mattar a évoqué le modèle de développement marocain et les expériences menées dans les États arabes qui appliquent le Programme 2030 et ont mis en place des institutions et des politiques à l'appui de la réalisation des ambitieux objectifs mondiaux qui y sont définis. Elle a souligné qu'il importait d'obtenir la participation de toutes les parties concernées et de renforcer la coopération, l'intégration et la solidarité au niveau régional afin d'assurer le bien-vivre des Arabes. La Secrétaire exécutive adjointe de la CESA0 a insisté sur le fait que le développement était un droit pour tous et une responsabilité qui devait être assumée par tous, notamment dans le cadre des crises en cours ou naissantes, des guerres et de l'occupation de la Palestine par Israël. Elle a également souligné qu'il fallait redoubler d'efforts et renforcer la coordination entre tous les acteurs afin de fournir les ressources et les capacités nécessaires pour aider les pays et les peuples de la région.

b. Séances plénières

Séance 1 : Exposé liminaire sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe, deux ans après son adoption

13. Le Directeur des plans et programmes de développement au Ministère jordanien de la planification et de la coopération internationale, Ziad Obeidat, a été le premier à prendre la parole à la première séance. Il a souligné qu'il fallait que le Forum tienne des sessions à intervalles réguliers, que l'action de développement devait se poursuivre dans le cadre du Programme 2030 et que la région arabe devait avoir une présence réelle au niveau international. Il a souligné le caractère participatif du Forum, avec la présence de représentants d'associations de jeunes, de femmes, du secteur privé et de la société civile, aux côtés de représentants de gouvernements. Il a rappelé que le Programme 2030 était mis en œuvre dans des conditions éprouvantes liées notamment à l'occupation, aux guerres et aux conflits, en soulignant qu'il ne saurait y avoir de développement sans paix ni de paix en l'absence de développement et de bonne gouvernance.

14. La Cheffe de l'Unité en charge du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à la CESA0, Karima El-Korri, a présenté le programme de travail du Forum pour 2017 ainsi que le rôle et les objectifs du Forum. Elle a souligné qu'il fallait prêter suffisamment attention aux mesures prises au niveau régional pour mettre en œuvre le Programme 2030, en tenant compte des liens entre les questions régionales et les obstacles au développement au niveau national. Il fallait donc

envisager des solutions et des politiques régionales qui faciliteraient l'action menée au niveau national. Elle a ajouté qu'il fallait également définir et atteindre les objectifs régionaux avec la participation directe de tous les acteurs. Elle a mis l'accent sur les problèmes de la pauvreté, de l'inégalité, du chômage et du manque de richesses naturelles, compte tenu notamment des guerres, des conflits, de l'insécurité et de l'instabilité, des problèmes régionaux communs ayant d'importantes répercussions sur les États de la région. M^{me} El-Korri a adressé au Forum de multiples questions concernant la région en particulier qui pourraient servir de cadre de discussion :

- Quel cadre ou mécanisme régional permettrait de passer des engagements à des mesures concrètes et à la mise en œuvre?
- Quel travail commun faudrait-il réaliser pour apporter les changements porteurs de transformation qui permettraient de modifier la structure des inégalités, de s'attaquer aux rapports de force injustes et de changer le cours des choses à long terme?
- Un programme de travail qui traduirait la bonne volonté par l'affectation de ressources suffisantes pourrait-il être adopté à bref délai?
- Qu'exigerait l'adoption d'une démarche régionale visant la réalisation des objectifs de développement durable? Quels mécanismes de suivi et d'examen régionaux pourraient être adoptés?

Séance 2 : Application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et perspectives des États arabes

15. La Secrétaire générale du Conseil national soudanais de la population, Lamia Abdel-Ghaffar, a présidé la séance, à laquelle ont participé l'Assistant adjoint auprès du Ministère palestinien du développement social, membre du comité directeur pour le développement durable et membre de l'équipe nationale palestinienne pour le développement durable, Daoud el-Dik; l'Ambassadeur et Directeur du Département de la coopération internationale du Ministère qatarien des affaires étrangères, Tareq el-Ansari; le Directeur du Département de la coopération multilatérale du Ministère tunisien des affaires étrangères, Sami Bougacha; la Cheffe du Secteur des objectifs de développement durable au Ministère saoudien de l'économie et de la planification, Haifa Mouqrin; et le Directeur de la gouvernance au Ministère délégué auprès du Chef du gouvernement marocain chargé des affaires publiques et de la gouvernance, Mohammed Mihdad.

16. Les exposés faits par les représentants des États différaient au sujet des difficultés propres à chacun d'entre eux mais des problèmes communs ont également été abordés. Pour ce qui était d'adapter le programme mondial au niveau national, les orateurs ont souligné l'importance de l'intégration des objectifs, cibles et indicateurs mondiaux dans les plans nationaux existants et nouveaux et dans les stratégies sectorielles, plutôt que de les aborder séparément. Ils ont ajouté qu'il fallait mettre en place des cadres statistiques conformes aux objectifs nationaux. Ils ont insisté également sur le fait que l'appropriation nationale, la fourniture d'un appui technique et le partenariat étaient des principes essentiels à l'application du Programme.

17. Les participants ont souligné qu'il importait d'adopter un système clair pour gérer le processus de développement. Ils ont évoqué certaines mesures prises par des États arabes pour institutionnaliser le processus de développement durable, notamment l'adoption de pactes nationaux et de mesures et cadres législatifs visant à établir des règles en la matière (comme au Maroc par exemple), à inscrire le droit au développement dans la Constitution (comme en Tunisie) et à traduire les

engagements politiques en faveur du Programme de développement durable par des structures d'encadrement au plus haut niveau (le cabinet du chef de gouvernement ou la présidence de la république) qui comprendraient des représentants de l'ensemble des ministères et secteurs compétents, pour faire avancer le processus de développement durable.

18. Les débats ont également été axés sur les moyens de garantir la viabilité de tous les secteurs, sur l'importance de la mise en place au niveau régional d'un cadre conceptuel homogène pour le développement durable, sur la nécessité de disposer de sources de financement non soumis à conditions, y compris des sources de financement arabes. Les débats ont également porté sur l'action menée par les États arabes pour mettre en œuvre le processus de financement conformément à l'objectif de développement durable n°17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser) et notamment à la cible 17.6 relative au renforcement de la coopération régionale et internationale Nord-Sud et Sud-Sud. Des représentants de la société civile ont également fait observer que, dans la plupart des exposés faits sur les stratégies et les expériences nationales, les personnes handicapées n'avaient pas été mentionnées, ce qui montrait que ce groupe n'était pas pris en compte au moment de la planification et de l'organisation des activités.

Séance 3 : Examens nationaux volontaires

19. À cette séance, présidée par le Secrétaire général du Ministère marocain chargé des affaires générales et de la gouvernance, Aziz Ajbilou, les personnes suivantes ont pris la parole : l'Ambassadeur et Secrétaire d'État adjoint au Ministère égyptien des affaires étrangères, Achraf Ibrahim; l'ingénieur et directeur des plans et programmes de développement au Ministère jordanien de la planification et de la coopération internationale, Ziad Obeidat; la Directrice du Département de la planification et de la qualité au Ministère qatarien de la planification du développement et de la statistique, Noura el-Moureïkhi; le Coordonnateur principal de la recherche à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Ilcheong Yi.

20. L'expérience de l'Égypte a été axée sur les facteurs qui ont facilité l'élaboration de l'examen volontaire de 2016, portant sur les premières activités relatives au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable. Les priorités et les indicateurs ont ainsi pu être définis au niveau national, de même que le cadre institutionnel nécessaire pour garantir un examen global participatif et coordonné. La création d'un conseil ministériel, présidé par le Premier Ministre et rattaché au Ministère de l'investissement et de la coopération internationale, a contribué au succès de cette expérience. L'appui apporté par le système des Nations Unies (Département des affaires économiques et sociales, CESA, équipe de pays des Nations Unies) a eu des effets positifs sur la qualité de l'examen, qui a été élaboré selon le modèle proposé. Conformément à l'approche participative recommandée, des rencontres ont eu lieu avec des représentants de la société civile pour se pencher sur l'examen avant l'adoption de la version finale. Les problèmes rencontrés avaient trait au facteur temps et à la difficulté d'évaluer et d'analyser certains objectifs durant la première phase d'exécution, du fait de données nationales incomplètes.

21. Dans le cadre des ambitions du Qatar à l'horizon 2030, le représentant de ce pays a évoqué l'adaptation des stratégies nationales aux objectifs de développement durable et la mise en place de structures institutionnelles et de mécanismes de suivi à l'appui de l'exécution. À la suite de l'adoption en octobre 2016 de la Déclaration de Doha sur la révolution des données dans le monde arabe et de l'adoption en

décembre 2015 de la Déclaration de Doha sur l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (à la vingt-neuvième session de la CESA), le Qatar avait entrepris d'intégrer les objectifs de développement durable dans son plan national de 2017-2022 et dans les plans stratégiques institutionnels et entrepris de créer une base de données interactive sur les indicateurs du Programme 2030. Un programme de transition concernant les statistiques officielles, qui était encore à l'état de projet, avait ensuite servi de base à l'élaboration de l'examen national volontaire. Sous la supervision d'un groupe de travail de haut niveau chargé d'assurer le suivi de l'application du Programme 2030, le Qatar devrait publier prochainement son premier rapport statistique périodique sur les indicateurs du développement durable.

22. L'expérience de la Jordanie était axée sur son plan décennal à l'horizon 2025 et les enseignements tirés de l'adaptation du Programme 2030 au niveau national grâce aux dispositifs institutionnels mis en place en 2001. Le Haut-Comité national pour le développement durable a établi les principes de coordination, de complémentarité et de coopération entre les institutions. Après l'adoption du Programme 2030, le Conseil a été restructuré pour englober plusieurs ministères et institutions non gouvernementales. Outre le groupe chargé de la question de l'égalité des sexes et celui chargé des libertés et des droits de l'homme, 17 groupes nationaux ont été créés pour aligner le plan national sur le programme mondial. La Jordanie avait également entrepris de définir plus de 600 indicateurs d'évaluation et était en train d'élaborer son premier examen national volontaire en s'appuyant sur les priorités nationales en matière de développement, notamment l'éducation, l'autonomisation des jeunes, le travail décent, l'énergie, la sécurité alimentaire, la santé et l'autonomisation des femmes. L'examen devrait également traiter des moyens de mise en œuvre (objectif de développement durable n° 17), y compris le renforcement des capacités, le partage des connaissances spécialisées et le financement du développement, en tenant compte de la situation sociale en Jordanie.

23. Concernant les expériences au niveau mondial relatives à l'élaboration des examens volontaires, des orateurs ont indiqué qu'il fallait renoncer à aborder de manière globale les 17 objectifs et 169 cibles définis dans le Programme 2030 et les considérer plutôt comme un cadre intégré pour parvenir simultanément à un développement durable sur les plans social, économique et environnemental. Il ne fallait pas se contenter d'atteindre les objectifs facilement réalisables mais s'attaquer aux questions qui permettraient d'aboutir à la transformation sociale voulue. L'élaboration des examens nationaux volontaires supposait également des échanges avec les parties prenantes à toutes les étapes et une véritable participation pour comprendre quels étaient les liens entre les objectifs, les cibles et les véritables priorités et bâtir l'avenir auquel les peuples aspiraient.

24. Le débat qui a suivi ces exposés était axé sur les difficultés liées à l'élaboration des examens nationaux volontaires et les enseignements qui en avaient été tirés, notamment l'importance de la responsabilité et la diligence que cela impliquait pour la définition des plans de départ et des indicateurs nationaux. L'adaptation du Programme 2030 aux niveaux national et local n'était pas facile et nécessitait une action concertée de la part de toutes les parties prenantes et la prise en main du processus de coordination par des institutions à tous les niveaux.

25. Enfin, les participants ont réaffirmé que les États devaient adapter le Programme 2030 aux niveaux national et local. La participation de tous les partenaires était également nécessaire, notamment celle des jeunes, des organisations de la société civile, du secteur privé, des centres de technologie, des instituts de recherche et des universités. Des structures institutionnelles devaient être mises en place pour encadrer ce processus et assurer une coordination intégrée

concernant les rôles et les responsabilités. Il fallait également des systèmes statistiques capables de fournir des données crédibles pour mesurer les progrès accomplis.

Séance 4 : Pauvreté et prospérité : question de la répartition des richesses (tenue sous les auspices de la CESAO et de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social)

26. Le Directeur de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Paul Ladd, a souligné dans son exposé, consacré à la pauvreté et la prospérité, que la politique sociale ne devait pas se limiter à des interventions restreintes pour lutter contre la pauvreté mais devait avoir une portée générale et profiter à tous. Il a insisté sur la nécessité d'adopter une définition large de la pauvreté comme étant un phénomène multidimensionnel à étudier dans un contexte géographique précis. Il a ajouté qu'un lien devait être établi entre la pauvreté et les inégalités, elles aussi multidimensionnelles. Il a signalé que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 était un programme porteur de transformation, comme l'indiquait son intitulé, et que le changement devait s'étendre aux structures économiques et politiques, aux relations sociales et aux règles de travail, afin de parvenir au développement durable.

27. À cette séance, les personnes suivantes ont pris la parole : le Coordonnateur principal de la recherche à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Ilcheong Yi; le Président de l'Association économique omanaise, Said el-Saqri; le spécialiste marocain de la question de la pauvreté et du développement humain, Mohammed Bilqasimi; et le Directeur exécutif du Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement, Ziad Abdel Samad. La séance était présidée par le Chef de la Section de la participation et de la justice sociale de la Division du développement social de la CESAO, Ziad Abdel Samad.

28. Les exposés et les débats ont porté sur les différents aspects de la répartition des richesses et des politiques sociales visant à éliminer la pauvreté. L'accent a été mis sur la nécessité de s'engager véritablement en faveur du développement en tant que conception globale s'inscrivant dans le cadre de politiques sociales de grande portée profitant à tous, y compris de lutte contre la pauvreté. La protection sociale devait s'appuyer sur le principe des droits; le régime fiscal jouait un rôle important car il s'agissait du principal mécanisme de redistribution équitable des revenus et charges. Les institutions, le dialogue social et la liberté concouraient également à l'efficacité des politiques sociales. Le partenariat avec le secteur privé et la société civile était également important pour mobiliser des ressources. Afin de garantir un développement ne faisant pas de laissés-pour-compte, il fallait prendre en considération les personnes handicapées, qui comptaient parmi les groupes de population les plus marginalisés et les plus pauvres. Les intervenants ont signalé qu'il existait un lien entre corruption et pauvreté et insisté sur l'importance de l'exercice de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles et leur utilisation à bon escient comme condition indispensable pour éliminer la pauvreté et généraliser la prospérité.

Séance 5 : Pauvreté et prospérité : croissance partagée et travail décent (tenue sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail et de la CESAO et de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social)

29. À cette séance, les personnes suivantes ont pris la parole : le Chef des affaires économiques à la Division du développement économique de la CESAO, Niranjana Sarangi; le responsable régional de la coopération avec les organismes des Nations

Unies et de la mobilisation des ressources au Bureau régional pour les États arabes de l'Organisation internationale du Travail, Chaza Ghaleb el-Jondi; l'ancien secrétaire général de l'Union générale tunisienne du travail, Houcine Abassi; et le Secrétaire général du Conseil national de la planification stratégique auprès du Ministère des affaires de la présidence du Soudan, Abbas Korina. La séance était présidée par le Directeur du centre égyptien de recherche sur l'opinion publique et ancien Ministre égyptien des communications et des technologies de l'information, Maged Osman.

30. Les exposés et les débats ont porté sur la nécessité de faire évoluer la façon d'aborder le développement dans la région arabe de manière à accorder la priorité à une croissance économique partagée et à créer des emplois décents pour tous. La croissance économique obtenue dans certains pays a été happée par l'accroissement démographique et n'a pas abouti au développement. Les emplois créés ne répondaient pas aux exigences d'un travail décent, nécessaire à la transformation de la croissance en un dividende du développement. La production demeurait faible et le chômage élevé, et la majeure partie de la main-d'œuvre travaillait dans le secteur non structuré. La participation des femmes à la vie active était la plus faible au monde et continuait de représenter un obstacle commun à tous les États de la région.

31. Les orateurs ont mentionné les grandes problématiques liées à la réglementation du marché du travail. La privatisation avait été menée alors que régnait la corruption, ce qui avait affaibli la participation du secteur privé au développement. Par ailleurs, les États arabes n'avaient pas accordé l'importance voulue aux politiques de l'emploi et à la protection de la population active. Le plus souvent, ils n'avaient pas appliqué les accords internationaux même lorsqu'ils les avaient ratifiés. Dans de nombreux pays arabes, les syndicats n'étaient pas reconnus dans les faits et les conditions nécessaires à un travail décent n'étaient pas non plus réunies en l'absence de liberté de réunion, de négociations et de conditions propices à un véritable dialogue social. De plus, de nombreux facteurs, dont la corruption et le fardeau de la dette, avaient entraîné la réaffectation des ressources ou empêché leur exploitation à bon escient.

32. Les participants ont évoqué la nécessité de passer d'une réflexion nationale à une réflexion régionale et d'une approche sectorielle à court terme à une démarche stratégique. Il fallait aussi cesser d'opposer les objectifs économiques aux objectifs sociaux et les politiques économiques menées par les États aux effets de leur application sur la vie des personnes. Les orateurs ont également considéré que le dialogue social et la création de conseils économiques et sociaux ou d'organes comparables ainsi que le renforcement de leur rôle constituait le point de départ nécessaire pour réaliser un développement durable et créer des possibilités d'emploi décent. Ils ont également souligné l'importance d'une approche fondée sur les droits de l'homme, d'autant que les États s'étaient engagés à respecter les droits économiques et sociaux définis dans les accords internationaux. Cette démarche pouvait être un cadre efficace pour orienter les politiques, les évaluer et suivre leur application, y compris les conditions de travail décentes.

*Séance 6 : Édifier des sociétés prospères grâce à la paix et à la stabilité
(tenue sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement,
du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la CESA)*

33. À cette séance, les personnes suivantes ont pris la parole : le Ministre yéménite de l'industrie et du commerce, Mohammed el-Meitami; le Directeur de recherche à l'Institut palestinien de recherche sur les politiques économiques et Ministre de la planification et Ministre du travail dans le précédent Gouvernement palestinien, Samir Abdallah; la Secrétaire exécutive adjointe de la CESA, Khawla

Mattar; et la Présidente du Réseau arabe pour la souveraineté alimentaire et fondatrice de l'organe directeur du Groupe arabe pour la protection de la nature, Razan Zoueïter. La séance était présidée par la responsable du Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (Cawtar) en Tunisie, Itidal el-Moujbari.

34. Les exposés et les débats étaient axés sur l'instabilité dans la région arabe et ses effets sur l'action de développement, la lutte contre la pauvreté et la promotion de la prospérité, notamment en République arabe syrienne, au Yémen et dans l'État de Palestine. Les intervenants ont souligné qu'il importait d'établir une distinction entre une situation d'occupation en Palestine et celle de guerre, de conflit, y compris de conflit limité, et d'instabilité dans d'autres pays, étant donné qu'un grand nombre d'acteurs, tant étrangers que locaux, pouvaient y être impliqués. Ils ont souligné que le déclenchement d'une guerre ou d'un conflit n'était pas un choix. Ils ont estimé que l'occupation, la guerre et les crises comptaient parmi les facteurs qui aggravaient la pauvreté et anéantissaient les chances d'assurer la prospérité et que la paix, la sécurité et la stabilité étaient des conditions préalables au développement durable mais que les acteurs du développement ne devaient pas pour autant rester les bras croisés jusqu'à ce que ces conditions soient réunies. L'action de développement, même dans des conditions ardues, pouvait être un moyen de faire cesser la violence, de jeter les bases d'une paix durable et d'éliminer certaines causes économiques et sociales profondes, susceptibles d'engendrer la violence et l'extrémisme.

35. Les participants ont souligné l'importance des institutions et signalé que leur fragilisation et la prédominance de systèmes fermés et restrictifs contribuaient à l'apparition de crises et que des systèmes de gouvernance équitables, transparents, n'excluant personne et des institutions efficaces facilitaient la sortie de crises et une paix durable. Ils ont également insisté sur la nécessité d'écouter les doléances des personnes et de faire fond sur leur formidable résilience dans les conditions difficiles que connaissait la région, notamment les femmes, qui préservaient ce qui restait du tissu social. Pour cela, il fallait mettre en place des plans d'intervention directe, établir des liens entre les secours et le développement, faire confiance dans la capacité des personnes de bâtir l'avenir, appuyer le rôle de la société civile et tirer parti de ses forces dans le cadre du processus de paix et de la reconstruction.

36. La longue expérience de la Palestine sous occupation montrait que le fait de morceler les plans d'action et de les limiter à la sphère politique n'aidait pas à obtenir les résultats escomptés. Les stratégies visant à s'attaquer à l'occupation et aux conflits qui en découlaient devaient intégrer toutes les dimensions du développement, sans exception, et notamment accroître la production, créer des perspectives d'emploi et fournir des services à tous, car cela renforçait la résilience. Les participants ont souligné l'importance des droits de l'homme, du droit au développement et du droit international, qui formaient un cadre théorique et pratique permettant de trouver des solutions aux crises, de garantir la souveraineté sur les ressources naturelles nationales et de consolider une paix durable.

Séance 7 : Sur la voie de la prospérité par la mobilisation de moyens de mise en œuvre au niveau régional

37. À cette séance, présidée par le Directeur exécutif du Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement, Ziad Abdel Samad, les personnes suivantes ont pris la parole : la Directrice des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique auprès du Ministère marocain de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, Zohra Ettaik; le Directeur des dossiers administratifs et de la surveillance statistique au Bureau central de la statistique de la Palestine, Moustafa Khaouaja; et le Chef du service des relations avec le Monde

arabe, l'Afrique, l'Asie et l'Océanie, auprès de l'Administration des douanes et impôts indirects au Maroc, Fatna Lakrani.

38. Cette séance portait sur les moyens d'assurer le développement durable et la prospérité par la mobilisation des moyens de mise en œuvre au niveau régional, y compris les ressources financières, les capacités humaines, la technologie, les échanges commerciaux, les données et systèmes statistiques et les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les universités et les centres de recherche. Les orateurs ont évoqué la difficulté de procéder à la transformation souhaitée lorsque des mesures n'étaient pas prises pour renforcer les synergies, que les énergies et les richesses de la région n'étaient pas utilisées au mieux et que les données statistiques nécessaires n'étaient pas fournies dans le cadre d'une bonne planification du développement.

39. L'expérience du Maroc dans la mise en place et l'exécution de la stratégie relative aux énergies renouvelables et propres a été mentionnée. Les orateurs ont souligné l'importance de l'élaboration de cette technologie et de son transfert dans les pays arabes, comme c'était le cas en Afrique, pour veiller à ce que les énergies soient durables et propres, protéger les ressources naturelles et réduire le coût de l'énergie et donc celui des services. Les participants ont souligné le rôle joué par le système éducatif, en particulier l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, à l'appui de l'acquisition de connaissances, de manière à répondre aux exigences en cours.

40. Les orateurs ont également indiqué qu'il importait de fournir des données de qualité au niveau régional afin d'élaborer des politiques efficaces. L'absence de données, les contradictions entre elles ou la difficulté de les obtenir constituaient un obstacle commun dans la région. Les participants ont souligné qu'il fallait définir des indicateurs correspondant aux priorités de la région. Ils ont évoqué l'expérience de la Palestine et les mesures prises au niveau national pour mettre en place un système statistique à même de réunir toutes les sources, d'assurer la cohérence des méthodes et des outils de comptabilisation et de classification et de mobiliser les partenariats essentiels avec la société civile.

41. Les orateurs ont préconisé une participation arabe effective au sein du groupe de haut niveau chargé de définir et de surveiller les indicateurs mondiaux et de les relier aux objectifs de développement durable. Il a été recommandé entre autres de parvenir à un accord sur la création d'une banque d'information arabe sur les 241 indicateurs figurant dans le Programme 2030. Cet outil régional permettrait de mesurer les progrès accomplis, d'analyser les orientations régionales, de repérer les points faibles et de corriger la trajectoire.

42. Les orateurs ont évoqué le rôle des échanges commerciaux dans le renforcement de l'intégration arabe. Ils ont indiqué que la concurrence, plutôt que l'intégration, caractérisait les relations commerciales entre les États de la région. Ainsi, la priorité était donnée à des secteurs de production qui étaient en rivalité, ce qui réduisait la capacité des pays de coopérer, de stimuler les échanges, de promouvoir l'ouverture sur l'extérieur, de créer des possibilités hors de la région arabe et de recruter des migrants pour assurer le développement. Il a été recommandé d'appuyer l'action fondée sur les connaissances et les recherches sur le terrain pour faire évoluer le cadre juridique et les politiques industrielles et commerciales qui favoriseraient l'intégration et tiendraient compte des ressources des pays arabes et de leurs capacités en matière de production et de consommation.

Séance 8 : Dialogue sur les messages clefs issus de la session du Forum arabe pour le développement durable de 2017 et prochaines étapes

43. Le débat a d'abord porté sur les recommandations et les orientations formulées précédemment et les appels visant à accorder de l'importance à la dimension régionale dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe. Les participants ont souligné qu'il fallait suivre une démarche régionale intégrée pour appliquer le Programme 2030 dans le monde arabe, en s'appuyant sur les multiples processus menés aux niveaux national et régional.

44. Les participants ont préconisé de prendre pour point de départ les priorités de la région en matière de développement et les recommandations relatives à l'intégration régionale précédemment formulées afin d'insister sur les objectifs et cibles prioritaires de la région avec une liste restreinte d'indicateurs connexes en matière de suivi et d'évaluation. Il fallait définir un programme d'activités qui correspondrait aux autres processus et les compléterait. Les orateurs ont souligné que plusieurs activités seraient menées d'ici à la tenue de la prochaine session du Forum arabe en 2018 et qu'un rapport sur les progrès accomplis serait présenté [l'ensemble des activités proposées est évoqué au paragraphe 1 f) ci-avant, dans le cadre des messages clefs adressés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable].

c. Séances thématiques

45. Cinq séances thématiques ont été organisées dans le cadre du Forum. Certains objectifs et aspects du développement y ont été examinés en profondeur, conformément à la résolution 70/299 de l'Assemblée générale relative au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme à l'échelle mondiale, qui précisait quels objectifs seraient soumis à un examen approfondi en 2017. Outre les objectifs 1 et 17, qui ont fait l'objet d'un débat dans le cadre de séances plénières du Forum arabe, trois séances thématiques ont été consacrées aux objectifs 2, 3 et 5 et deux séances ont porté sur des questions regroupant plusieurs secteurs essentiels pour l'application du Programme 2030, notamment la nécessité d'intégrer la dimension environnementale et de tenir compte des questions de population dans les stratégies et plans de développement. Les points les plus importants abordés dans le cadre des séances thématiques sont résumés ci-après :

1. Application du Programme 2030 axée sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes : égalité des sexes et pauvreté et prospérité (séance tenue sous les auspices de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de la Ligue des États arabes et de la CESAO)

46. À cette séance, les personnes ci-après ont pris la parole : la Ministre marocaine de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social, Bassima Hakkaoui; la spécialiste des questions liées à l'égalité des sexes, Niama Jenina; la Secrétaire générale de la Commission nationale de la condition féminine en Jordanie, Niama Jenina; et la Directrice du Centre de la femme à la CESAO, Mehrnaz el-Awadi. M^{me} Hakkaoui a également prononcé une allocution au nom de l'Organisation des femmes arabes. La séance était présidée par le Directeur régional du Bureau régional d'ONU-Femmes pour les États arabes, Mohammad Naciri.

47. Cette séance était consacrée aux questions de l'égalité des sexes dans le cadre de l'élimination de la pauvreté et de la promotion de la prospérité. Des expériences faites en Jordanie et au Maroc ont été présentées, de même que la vision régionale par l'intermédiaire de la Ligue des États arabes et de la CESAO. Les aspects positifs de l'expérience de certains pays arabes en matière d'égalité des sexes et de progrès

accomplis sur la voie de la parité, notamment en Tunisie et au Maroc, et de l'amélioration du niveau de participation des femmes dans d'autres États arabes ont été mentionnés. L'examen de l'ensemble des indicateurs a toutefois montré qu'un écart persistait entre les deux sexes dans de nombreux domaines et faisait apparaître d'importantes disparités entre les États. Il fallait s'attaquer à certains problèmes communs qui perduraient, notamment la faiblesse de la participation des femmes au monde du travail et à la vie politique, la violence à leur encontre, les pratiques qui leur étaient préjudiciables et l'inadéquation du cadre juridique, qui ne facilitaient pas la réalisation de progrès correspondant aux ambitions en matière d'égalité des sexes. Certains progrès avaient été enregistrés au niveau des indicateurs relatifs à l'éducation et à la santé mais des écarts demeuraient.

48. Les orateurs ont demandé que la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes soit prise en compte et que ces dernières, tout comme les enfants, soient protégés en période de conflit armé, notamment pour ce qui était des réfugiés et des déplacés. Les femmes assumaient en effet des responsabilités supplémentaires lorsque les moyens de protection et l'autonomisation n'étaient pas suffisants. Les participants ont souligné qu'il fallait accorder l'importance voulue à l'objectif de développement durable n° 5, mettre en place des plans nationaux fondés sur cet objectif et intégrer la question de l'égalité des sexes dans l'ensemble des stratégies et des aspects liés au développement car l'autonomisation des femmes était un critère indispensable à la promotion du développement durable de manière générale.

49. Les intervenants ont également indiqué que les organisations régionales (CESAO, ONU-Femmes ou Ligue des États arabes) jouaient un rôle important dans l'organisation de l'action menée au niveau régional, notamment dans la définition d'une vision régionale fondée sur l'examen analytique des stratégies nationale, ces dernières ne tenant pas suffisamment compte du manque d'accès des femmes aux ressources ou de contrôle sur ces ressources, ou encore de la non-rémunération du travail qu'elles accomplissaient. Pour adapter le Programme 2030 aux niveaux national et régional, il fallait définir clairement les priorités, consolider le cadre juridique, en éliminer les dispositions discriminatoires, créer un système d'examen et de suivi efficace, en utilisant une liste d'indicateurs adaptés, et harmoniser les orientations suivies aux niveaux national et régional, d'une part, et international, d'autre part.

2. Sécurité alimentaire dans la région arabe : perspectives et défis (séance tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de la CESAO)

50. À cette séance, les personnes suivantes ont pris la parole : la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Amira Qarnas; le Ministre qatarien des municipalités et de l'environnement, Mohamed Ben Abdallah el-Roumeihi; le Président du Conseil général du développement agricole au Maroc, Mohamed Aït Kadi; et le Secrétaire général du Ministère jordanien de l'agriculture, Mohammed el-Jamaani. La séance était coprésidée par la Directrice de la Division des politiques du développement durable de la CESAO, Roula Majdalani, et le Directeur régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Abdessalam Ould Ahmed.

51. Les orateurs ont appelé l'attention sur l'importance de la sécurité alimentaire, en plus de nombreuses difficultés que la région devait résoudre concernant notamment le développement, l'élimination de la pauvreté et la promotion de la prospérité, compte tenu en particulier des changements qui s'opéraient dans le monde arabe. Les mesures importantes qui avaient été prises à tous les niveaux

demeuraient insuffisantes en raison des obstacles à surmonter, notamment les guerres qui paralysaient les activités agricoles ou les capacités de production alimentaire, comme c'était le cas dans des États arabes souffrant de la famine, notamment le Yémen et la Somalie, ou dans d'autres pays comme le Soudan et l'Iraq qui étaient autrefois considérés comme les greniers à blé du monde arabe. Le secteur agricole jouait un rôle important dans la création d'emplois et il fallait renforcer sa contribution au produit intérieur brut. Les ressources naturelles, l'eau en particulier, étaient également un facteur dans le renforcement de la paix et de la stabilité. Il fallait enfin privilégier des cultures durables et promouvoir des modes de production et de consommation durables.

52. Le monde arabe avait la capacité et les moyens de garantir la sécurité alimentaire mais son aptitude à en profiter dépendait des politiques, des stratégies et de la planification. Les intervenants ont préconisé l'exécution du plan élaboré par la Ligue des États arabes dans ce domaine. Un autre problème était le gaspillage alimentaire, était donné que 30 % de la nourriture produite n'étaient pas consommés, ce qui aurait permis de nourrir 80 millions de personnes souffrant de la faim. La technologie, la recherche scientifique, la bonne gouvernance et la coopération régionale et internationale jouaient un rôle déterminant dans le règlement des problèmes de sécurité alimentaire dans la région arabe et il fallait en tirer parti dans l'élaboration de stratégies régionales dans ce domaine et des moyens de mise en œuvre. Il fallait également adopter une approche associant l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire et leurs dimensions régionales.

3. Approche intégrée et environnement dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (séance tenue sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la CESAO, de la Ligue des États arabes et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains)

53. Les personnes suivantes ont pris la parole à cette séance : la représentante du Département de l'Environnement de la Ligue des États arabes, Chahira Wahmi; le représentant palestinien du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe, Zaghoul Samhan; la représentante d'ONU-Habitat, Katja Schäfer; le Haut-Commissariat des eaux et forêts et de lutte contre la désertification, Moulay Hafiz Kabiri; le représentant du Secrétariat d'État chargé du développement durable du Maroc, Slimane Maliki; et la spécialiste tunisienne du développement durable, Mouniya Braham. La Directrice de la Division des politiques du développement durable de la CESAO, Roula Majdalani, a présidé la séance et la Coordinatrice régionale du PNUE, Melanie Hutchinson, a présenté une synthèse des messages formulés.

54. Les orateurs ont souligné l'importance de l'intégration de la dimension environnementale dans les programmes et stratégies de développement durable aux niveaux local, national et régional et sur les moyens d'y parvenir. Ils ont signalé qu'il existait un très grand nombre de stratégies et de plans régionaux mais que le niveau d'exécution était faible. Ils se sont demandé si des progrès avaient été accomplis s'agissant de l'intégration de la question de l'environnement après l'adoption du Programme 2030. Ils ont estimé que, dans la région arabe, la dimension environnementale était l'aspect le plus faible du développement durable, comme indiqué dans le texte final de la réunion préparatoire à la session de 2017 du Forum sur les questions environnementales et les priorités régionales, qui avait eu lieu au Caire les 23 et 24 avril 2017, notamment les recommandations concernant la gestion durable des ressources naturelles.

55. Le débat a également porté sur la question des établissements urbains dans la région et leur rôle dans la promotion de la croissance et de la prospérité. Il a

également été indiqué que les villes, qui consumaient une grande part de l'énergie, étaient à l'origine d'une partie importante des émissions de gaz et, très souvent, de la pollution de l'environnement. À cet égard, il était important de comprendre quels étaient les problèmes posés par les établissements urbains et de s'employer à appuyer les politiques urbaines dans la région sur des bases saines et durables.

56. Les orateurs ont souligné qu'il fallait intégrer la dimension environnementale dans les plans de développement afin de veiller à ce que toutes les parties prenantes (gouvernements, investisseurs et ministères) respectent les principes du développement durable et que les activités économiques n'épuisent pas les ressources naturelles. Les expériences menées en Tunisie et au Maroc ont été présentées. Le débat a également porté sur les grands problèmes environnementaux posés par les guerres, les conflits et l'énorme coût de l'occupation, outre le fait que la question de l'environnement n'avait pas été prise en compte pendant très longtemps. Pour intégrer la dimension environnementale, il fallait prendre des mesures législatives et institutionnaliser le processus d'intégration; mettre en place des mécanismes efficaces et contraignants pour faire appliquer le principe de responsabilité; améliorer les relations avec le secteur privé pour faire assumer la responsabilité environnementale; et fixer des échéances claires pour l'exécution de l'intégration tout en renforçant les capacités et en faisant une utilisation optimale de la technologie et des données.

4. Dimension démographique du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (séance tenue sous les auspices du Fonds des Nations Unies pour la population)

57. Les personnes suivantes ont participé à cette séance : le Directeur du centre égyptien de recherche sur l'opinion publique (Baseera) et ancien Ministre égyptien des communications et des technologies de l'information, Magued Osman; le représentant du Conseil suprême jordanien de la population, Ali el-Moutlaq; l'Assistant adjoint auprès du Ministère palestinien du développement social, Daoud el-Dik; et le spécialiste des questions relatives à la jeunesse, Marwan Bilarabi. La séance était présidée par la Conseillère régionale au Bureau régional pour les États arabes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Hala Youssef.

58. Des orateurs ont signalé que le fait d'aborder les objectifs de développement durable sous l'angle de la population concourait au respect du principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte. Du fait que les migrations économiques étaient le moteur du développement, la question devait être intégrée dans les politiques y relatives aux niveaux national, régional et international. Il était important d'œuvrer dans le cadre du Programme 2030 pour harmoniser les plans nationaux dans les pays d'origine et de destination et établir des programmes d'intégration des questions portant sur les migrations dans le processus de développement des pays arabes, en prêtant notamment attention aux migrations internes compte tenu de la forte urbanisation observée dans ces pays.

59. Le dividende démographique n'était par ailleurs ni garanti ni automatique : pour en tirer parti, les pays devaient investir de manière ciblée et éclairée et adopter des politiques appropriées aux niveaux national et régional, qui devaient comprendre les quatre éléments suivants : la santé et le bien-être; l'éducation et le renforcement des compétences; l'émancipation économique, l'emploi et l'entrepreneuriat; les jeunes, la gouvernance et les droits. Il fallait également accorder une importance particulière aux changements et aux projections démographiques, à l'évolution de la pyramide des âges, aux déplacements et aux migrations. Dans la mesure où les jeunes représentaient plus de 30 % de la population dans les pays arabes, l'exploitation du dividende démographique par

l'investissement dans la jeunesse avait des répercussions sur toutes les catégories de la population.

60. Les orateurs ont invité les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les commissions régionales à poursuivre l'action commune visant à appliquer la feuille de route pour l'exploitation du dividende démographique dans les États arabes dans le cadre du Programme 2030, à renforcer le travail statistique et à s'appuyer sur une liste d'indicateurs adaptés afin d'améliorer l'examen et le suivi des questions de population et de développement de manière générale.

5. Pauvreté et santé : réalisation de l'objectif 3 dans la région arabe (séance tenue sous les auspices de l'Organisation mondiale de la Santé)

61. Les personnes suivantes ont participé à cette séance : la Directrice du service de l'appui aux pays et aux partenariats du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la Méditerranée orientale, Rayana Bou Hakka; le spécialiste marocain des questions de la santé et de la pauvreté, Abdoulsalam Boutayyeb; la Directrice du Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (Cawtar) en Tunisie, Sakina Bouraoui; le doyen de la faculté de santé publique au Soudan, Abdallah Sayyid Ahmed; et la Présidente du Bureau arabe de l'Organisation mondiale des personnes handicapées, Sylvana Lakkis. La séance était présidée par le Représentant résident de l'OMS au Maroc, Yves Souteyrand.

62. Des questions générales relatives à la santé, au développement et à la pauvreté ont été abordées à cette séance. Des expériences menées par la Jordanie, le Soudan et le Maroc ont été présentées. Les orateurs ont évoqué des questions sectorielles, le handicap et la santé des femmes en particulier. Ils ont souligné que pour améliorer la santé, une approche globale s'imposait. Il fallait également admettre que ces questions ne relevaient pas exclusivement du Ministère de la santé mais nécessitaient une coopération avec les autres ministères. Les parlementaires devaient participer à la mise en place de politiques en matière de santé, d'autant qu'une bonne planification efficace était essentielle pour obtenir des résultats équilibrés et équitables en la matière.

63. Il fallait également prendre note des grandes disparités existant entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci concernant l'accès aux services de soins de santé. Dans les politiques de santé globales, il fallait prendre en compte les besoins des groupes de population marginalisés et les plus vulnérables, y compris les personnes handicapées et les personnes séropositives. Les objectifs de développement durable offraient une véritable occasion de réduire les écarts en matière de santé et de ne pas se contenter d'obtenir de meilleures moyennes nationales. Les politiques de santé devaient garantir la mise à disposition de personnels de santé qualifiés ainsi que le développement de la recherche et de compétences dans les domaines prioritaires, notamment le handicap et les priorités de différents groupes de population en matière de santé.

64. Il fallait intégrer l'égalité des sexes dans l'objectif 3 relatif à la santé, comme dans l'ensemble des autres objectifs, et régler notamment trois grands problèmes : le mariage d'enfants, l'excision et la violence sexiste. Les progrès accomplis dans ces domaines, en ce qui concernait notamment la lutte contre les violences faites aux femmes devaient figurer dans les examens nationaux volontaires. Il fallait également resserrer la coopération entre les partenaires de santé afin d'élaborer des méthodes et des bases de données convenues, qui aideraient à renforcer les connaissances pouvant être utilisées par les personnes concernées pour connaître les déterminants sociaux de la pauvreté, les étudier, les surveiller et s'y attaquer.

d. Séance de clôture

65. À la fin de la session de 2017 du Forum arabe pour le développement durable, Karima el-Korri a donné lecture d'un communiqué de presse indiquant que les participants s'étaient mis d'accord sur plusieurs idées et mesures visant à promouvoir la dimension régionale du Programme 2030 afin de transformer les priorités de la région en objectifs mesurables. Ces idées constituaient un programme d'exécution régional, en vue d'un développement d'ici à 2030, auquel tous les participants pourraient souscrire. Les mécanismes de suivi et d'examen régionaux seraient une composante essentielle de ce programme, qui serait élaboré au cours des semaines à venir et examiné à la session suivante du Forum en 2018.

66. Dans le communiqué final, les participants ont souligné qu'ils soutenaient le peuple palestinien qui aspirait à la fin de l'occupation israélienne et les familles des Palestiniens qui observaient une grève de la faim dans les prisons israéliennes et dont les demandes humanitaires étaient justes au regard du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

67. À la clôture des travaux du Forum, la CESAO, en sa qualité d'organisatrice, a souligné que le succès du Forum était dû en grande partie à l'approche participative adoptée, tous les participants ayant pris part à la préparation de la formulation finale des messages qui seraient adressés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

68. Le Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement marocain chargé des affaires générales et de la gouvernance, Lahcen Daoudi, a fait une déclaration finale dans laquelle il a insisté sur l'importance d'une intensification de l'action régionale afin d'accélérer le développement dans un monde arabe qui connaissait d'importantes transformations et se heurtait à de grandes difficultés. Le Maroc se réjouissait d'accueillir la prochaine session du Forum en 2018. La Secrétaire exécutive adjointe de la CESAO, Khawla Mattar, a remercié le Maroc et tous les participants de leur précieuse contribution au succès des travaux du Forum et d'en avoir fait un tremplin à l'appui de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe.

III. Participants

69. Plus de 150 participants de haut niveau ont assisté au Forum, dont les représentants des organisateurs, à savoir la CESAO, la Ligue des États arabes et les organismes des Nations Unies actifs dans la région arabe (membres du Mécanisme de coordination régionale), le Ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement marocain chargé des affaires générales et de la gouvernance ainsi que des représentants de gouvernements, des grands groupes et des acteurs régionaux chargés de la question du développement durable et de fonds monétaires arabes et plusieurs parlementaires arabes et membres des médias.

70. Les entités suivantes ont représenté le système des Nations Unies : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, ONU-Femmes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation mondiale de la Santé, Programme alimentaire mondial, Programme

commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

71. Plus de 70 délégués de 15 États arabes étaient présents, dont 13 membres de la CESAO : Arabie saoudite, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Libye, Maroc, Mauritanie, Qatar, Soudan, Tunisie, Yémen et État de Palestine. L'Algérie et Djibouti étaient également représentées. Les représentants des ministères étaient chargés de diverses questions, comme suit : affaires extérieures, affaires générales, agriculture, commerce, coopération internationale, développement durable, développement rural, développement social, équipement, famille, femme, eau, énergie, environnement, finance, gouvernance, industrie, municipalités planification, renforcement des capacités en matière de gestion, ressources minières, santé, solidarité, travail et transports. Plusieurs organes centraux de la statistique, conseils nationaux pour la population et conseils économiques, sociaux et environnementaux étaient représentés. Des parlementaires palestiniens, égyptiens et marocains étaient également présents.

72. Les grands groupes et les organisations régionales et internationales suivants étaient représentés : Arab Forum for Environment and Development, Association de femmes Kabira, Association marocaine de l'évaluation, Association Tarika pour le développement durable, Banque islamique de développement, Bureau arabe de l'Organisation mondiale des personnes handicapées, Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (Cawtar), Centre égyptien de recherche sur l'opinion publique (Baseera), Collectif pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, Conseil économique omanais, Fonds saoudien pour le développement, Forum arabe de défense des droits des personnes handicapées, Groupe arabe pour la protection de la nature, Institut palestinien de recherche sur les politiques économiques, Organisation arabe des personnes handicapées, Organisation des femmes arabes, Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement, Réseau arabe pour l'environnement et le développement, Réseau arabe pour la souveraineté alimentaire, Réseau associatif pour la protection animale et le développement durable au Maroc, Transparency International et Union générale tunisienne du travail. Des représentants des médias suivants étaient également présents : Agence marocaine de presse, *Alghad*, *Food Magazine*, *Le Maghreb* et Observatoire sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, entre autres.